Ouverture des inscriptions aux séjours de l'été 2025

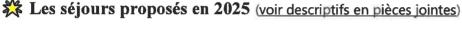
Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions (du vendredi 14 au dimanche 23 mars 2025 à midi) via le lien: https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSebkNW-2eflRCrwsCiJ5qlcfGII 76UJCemg16c8iSayQxvFg/viewform?usp=dialog

💥 Une nouvelle organisation pour une expérience enrichie

Cette année, nous faisons évoluer notre mode d'organisation. Contrairement aux années précédentes, où les séjours étaient organisés en interne, nous avons choisi de collaborer avec un organisme national spécialisé dans l'organisation de séjours. Pour 2025, la commune a décidé de retenir l'U.C.P.A. (Union des Centres sportifs de Plein Air) pour la qualité de son offre.

Ce changement vise à offrir aux enfants une expérience encore plus enrichissante et diversifiée, grâce à des structures reconnues pour leur expertise. Ce partenaire dispose d'un large éventail de destinations, d'activités adaptées à tous les âges et d'équipes qualifiées, garantissant ainsi un encadrement optimal et sécurisé. Cette nouvelle organisation nous permet également d'augmenter la qualité et la variété des séjours, tout en maintenant un cadre pédagogique et ludique aligné avec nos valeurs.



Enfants (de 6 à 11 ans)

Du 7 au 13 juillet 2025 ou du 21 au 27 août 2025

Du 11 au 17 juillet 2025

Fouras (Charente Maritime)

Saint Pierre d'Oléron (Charente Maritime)

Comme les autres années, le nombre de places est limité, et la priorité sera donnée aux enfants n'ayant pas déjà participé à d'autres séjours les années précédentes (priorité aux enfants n'ayant jamais effectué de séjour, puis à ceux ayant participé à un séjour, ...).

Afin de rendre accessible les séjours à tous, nous avons maintenu sans augmentation le système de tarification habituel (prix par journée en fonction du quotient familial).

- Demandes d'inscription du vendredi 14 mars au dimanche 23 mars 2025 à midi :
- Validation et arbitrage en fonction des critères habituels, à savoir nombre de séjours déjà effectué(s).
- Envoi des confirmations et factures aux familles le jeudi 27 mars 2025.
- Facture à régler (100 % ou demande écrite si difficultés de paiement) avant le dimanche 6 avril 2025.
- En cas de non-paiement de la facture, la demande d'inscription est annulée (la place est attribuée au 1er de la liste d'attente).

Une réunion de présentation des séjours aura lieu le samedi 14 juin de 10h00 à 12h00. Ce sera un moment d'échange pour répondre à toutes vos questions.

Dans l'attente de vous retrouver à cette réunion, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées. Brien a cous

Valérie DESPAUX,

Maire-Adjointe

Georges JOUBERT.

Bolly Maire de Marolles-en-Hurepoix